



CCI PAYS DE LA LOIRE

Vos CCI Pays de la Loire Demain : Volet International

- **Pour une stratégie partagée entre les CCI Pays de la Loire et le Conseil Régional sur l'internationalisation des entreprises et des territoires.**
- *Depuis 15 ans, les CCI ont adapté et sans cesse renouvelé leurs dispositifs et moyens dans une gouvernance assurée par des chefs d'entreprise de la région. Réunis en séminaire le 10 décembre dernier dans la démarche vos CCI Pays de la Loire Demain qui vise à faire des CCI les incubateurs du futur (cf. papier de positionnement - Quelles CCI en Pays de la Loire demain pour les entreprises ?), les CCI clarifient leur engagement au service de l'internationalisation du territoire et des entreprises.*

Février 2016

15 ans de travail au niveau régional : une offre homogène pour les entreprises et un relai vers les réseaux export

Les CCI des Pays de la Loire sont les premières en France à avoir fait il y a 15 ans, le pari d'une action à l'international mutualisée au niveau régional. En déployant une **offre de services de conseil et d'accompagnement identique dans tous les départements** de la région, « CCI International », constitué d'une vingtaine de collaborateurs spécialisés et localisés sur le terrain dans les CCI territoriales, a participé activement au développement international d'une centaine d'entreprises ligériennes par an. Les CCI territoriales de la région ont été également très actives auprès des outils de leurs territoires dédiés à l'international : World Trade Center de Nantes, clubs export départementaux pour le pilotage d'évènements comme les International Connecting Day, Embarquement international en Maine-et-Loire, la Journée internationale en Sarthe ou en Mayenne...

Outre leur rôle d'accompagnement opérationnel, le réseau des CCI avec les conseillers spécialisés de CCI International mais aussi avec les conseillers généralistes des CCI territoriales, sont aujourd'hui la **porte d'entrée privilégiée par les entreprises pour les orienter** vers les acteurs et réseaux les plus pertinents au niveau local, régional ou international, en particulier vers le réseau des CCI Françaises à l'étranger présentes dans 180 pays et le réseau de l'agence Business France. Enfin plus largement, avec le soutien des organisations professionnelles, les CCI mettent en réseau PME et PMI pour leur permettre de « chasser en meute » à l'international.

1 - Développement international des entreprises : considérer l'international dans sa dimension globale et travailler à l'avenir non plus seulement sur l'export mais sur l'internationalisation globale de l'entreprise

Dans l'optique d'améliorer le fonctionnement du hub international actuel, les CCI préconisent le renforcement de la dynamique internationale des entreprises par un resserrement autour d'acteurs professionnels et dédiés permettant de travailler simultanément toutes les dimensions de l'internationalisation d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises : l'export, le sourcing, les implantations à l'étranger, la construction de partenariats industriels, commerciaux ou technologiques à l'étranger.

Ce que font les CCI actuellement :

- **Accompagner les entreprises et les acteurs dans une démarche d'internationalisation élargie au-delà de l'export** : travail sur les achats et le sourcing, investissements à l'étranger y compris sous forme de filiale, création de joint-venture à l'étranger, développement de la sous-traitance, développement de partenariats technologiques (type EEN). Pour ce faire la sous-traitance éventuelle de certaines missions/lots à des prestataires spécialisés (CCIFE, BF, consultants...) sera privilégiée mais sous contrôle strict de la gouvernance.
- **Cibler** les moyens humains et financiers en fonction de l'engagement du **dirigeant, de la pertinence du projet, des moyens** mis en œuvre de part et d'autre pour en assurer les facteurs objectifs de réussite. L'international ne doit pas être un effet d'aubaine justifiée par une mission ou une subvention, mais un co-investissement aux côtés de l'entreprise. De facto l'accompagnement financier ne doit pas exclusivement être réservé aux primo exportateurs mais **tenir compte de la pertinence du projet et de ses retombées économiques pour le territoire** (emploi, valeur créée, sous traitance, etc.).
- Inscrire l'international dans un « **parcours d'accompagnement** » - multi-acteurs quand nécessaire mais coordonné - pour aider l'entreprise à « franchir une succession d'étapes » dans son développement dont l'international (mais aussi l'innovation, la performance durable...) *Ex : initiative entamée dans le cadre de l'accord signé entre CCI International et Business France en Pays de la Loire pour les ETI, action conjointe avec Atlanpole pour les start-up à vocation mondiale, interaction avec les boucles Dinamic Entreprises.*
- **S'appuyer** sur le réseau des **CCI Françaises à l'étranger** présentes dans 180 pays est une **opportunité exclusive du réseau CCI pour créer des antennes régionales à l'étranger.**
- **Créer du lien entre les entreprises et répondre à l'enjeu du travail collaboratif à l'export entre grands groupes et PME** notamment entre celles déjà agiles à l'international et celles qui démarrent : *clubs, groupements, « alliance export », CCI Business Export et Santé...* Le rôle des CCI dans l'animation de clubs territoriaux pourrait être ainsi renforcé pour aboutir à de réels parrainages entre les sociétés exportatrices et celles souhaitant franchir le cap.
- Incubatrices du futur, **les CCI souhaitent porter une attention particulière à la dimension « TRIA »** des entreprises au croisement des enjeux de la transition numérique, énergétique, environnementale et sociale.

Ce que les CCI proposent pour demain :

- **Rationaliser l'implication de l'ensemble des acteurs économiques** : le nombre d'acteurs à l'international est très important : pôles, filières, universités et enseignement supérieur et formation, recherche, fédérations professionnelles ou patronales, acteurs de la culture et du tourisme mais aussi acteurs privés ou bancaires ou partenaires comme les Parc Expo, les Cités des Congrès, etc. Les CCI demandent un resserrement et une priorisation des initiatives et, lorsque des collectifs d'entreprises ou des approches d'accompagnement individuel des entreprises sont à mettre en œuvre, **un recours en priorité au réseau consulaire garantissant un accompagnement des entreprises dans un parcours de développement et sur la durée.**
- **Assumer pour le compte des pôles et clusters** la détection et l'internationalisation de leurs entreprises adhérentes. Pour éviter la redondance de moyens et actions, les CCI proposent d'assurer, en accord avec le Conseil Régional et sous contrôle de la gouvernance, la **mise en œuvre déléguée du volet international des pôles, filières et clusters.**
- **Clarifier, simplifier et rendre lisible les dispositifs d'aides exports nationaux et régionaux** pour que seuls **soient maintenus les dispositifs vraiment efficaces** dans un développement pérenne des entreprises (cf. *annexe jointe*), développer ceux qui ont fait leurs preuves (*ex : accompagnement régional VIE*), les renseigner en totalité dans PME PDL.

- **Déployer en région les nombreuses opérations nationales** à l'export y compris gouvernementales (ex : *créative France*).
- **Développer les liens avec la formation** pour renforcer les **compétences des collaborateurs à international**, notamment autour de stages ou missions encadrés en entreprise. **Les CCI proposent de capitaliser sur la base des expérimentations réalisées par CCI International en partenariat avec les établissements de la région**, avec des liens à renforcer sur les programmes Erasmus+ et mobilité européenne des apprentis, VIE etc.

Proposition des CCI : dans le cadre de la future gouvernance régionale, les CCI proposent de **piloter le volet développement international des entreprises** et d'assurer le « **continuum international** » : détection, ciblage, identification, validation de potentiel, co-construction des « parcours », orientation, accompagnement et suivi des projets des entreprises en France et à l'étranger. **Les CCI sont les seuls acteurs pouvant garantir cette traçabilité tout au long de la vie de l'entreprise !**

2 - Attractivité du territoire : renforcer et coordonner la dynamique des différents territoires des Pays de la Loire par une stratégie co-construite et partagée entre la Région, la Métropole, les territoires et les CCI.

*Les CCI souhaitent contribuer à la construction d'une nouvelle stratégie d'attraction d'investissements étrangers, d'équipes de recherche, de talents, de partenariats académiques, etc., avec une **structure ad hoc resserrée et dédiée à l'international**.*

- **Travailler la visibilité du territoire** :
 - Construire une **marque territoriale** cohérente et porteuse de valeur pour le territoire et ses entreprises (cf. nombreux bons exemples en Europe).
 - **La faire rayonner** : évènements et salons régionaux à vocation internationale, présence sur des évènements internationaux à forte notoriété (SIAL, ANUGA), diplomatie économique (en lien avec la Métropole et les Agglos), grands évènements sportifs et culturels, attractivité touristique (Puy du Fou...).
- **Capitaliser sur les évènements du territoire** :
 - Economiques : ICD, Embarquement49, Journées de l'international mais aussi les salons ou évènements thématiques ciblés à dimension internationale (SIVAL, Thétis, Biogaz Europe...) à la fois pour stimuler nos PME mais aussi faire connaître notre territoire par les visiteurs internationaux.
 - Culturels, sportifs : 24h du Mans, Folles Journées, Congrès, etc.
- **Mobiliser le réseau consulaire au service de cette nouvelle stratégie d'attractivité territoriale** :
 - Les CCI françaises à l'étranger avec 32 500 entreprises membres dont environ la moitié étrangère, sont un levier stratégique de mobilisation et de ciblage d'investisseurs potentiels,
 - Favoriser les partenariats inter-entreprises et la recherche d'opportunités avec le réseau EEN (cofinancé par EASME - Agence Européenne des PME)
 - Impliquer les CCI dans l'Aftercare auprès des IDE déjà implantés. Les CCI de par leur maillage territorial et leur action au quotidien auprès des entreprises sont les acteurs les plus simples à mobiliser dans la détection de projets de nouveaux investissements de sociétés à capitaux étrangers déjà implantées.
- **Mobiliser les entreprises majeures du territoire aux démarches d'attractivité « Club VIP » et réseau d'ambassadeurs.**

Propositions des CCI : Les CCI souhaitent **co-construire une stratégie d'attractivité partagée aux côtés de la Région et des territoires**, avec une redéfinition claire des missions de chacun. Les CCI proposent de renforcer la contractualisation avec la Région pour le financement **d'un plan d'action volontariste** autour d'une série actions phares définies conjointement.

3 - Réformer et repenser la gouvernance de l'international et des politiques d'attractivité en Pays de la Loire, dans les CCI mais aussi dans les agences, technopoles, pôles de compétitivité, clusters, etc.

*La construction d'une **stratégie internationale ambitieuse et cohérente** passe **par la mobilisation de tous les acteurs pouvant y concourir... et donc par une rénovation de la gouvernance qui doit y présider.***

- **L'Agence régionale** n'est que trop faiblement impliquée dans l'international et ne permet pas, de par son statut de SPL, d'être ce lieu naturel de co-construction d'une stratégie internationale globale et partagée. Elle **doit être refondée** pour en permettre une gouvernance élargie et devenir ainsi le lieu de structuration des politiques internationales des Pays de la Loire.
- Dans ce cadre les CCI souhaitent **participer conjointement avec la Région au pilotage stratégique** de ce nouvel outil dont les contours et compétences pourront être définis conjointement.
- Parallèlement l'application de la loi NOTRe va modifier les partenariats existants dans les territoires autour des politiques d'attractivité. **Les CCI souhaitent participer aux côtés de la Région à la réorganisation opérationnelle que cela suppose.**
- La nouvelle architecture de la gouvernance de l'action internationale en Pays de la Loire devra s'appuyer sur l'action déjà menée au niveau de la Métropole où la collectivité et la CCI 44 sont partenaires au sein de l'Agence métropolitaine.
- Enfin, les CCI souhaitent souligner que la mesure des résultats de l'internationalisation des entreprises est un exercice complexe et trompeur. Elles proposent donc de **créer et partager des indicateurs pertinents** permettant de mesurer et rendre compte de l'impact des actions menées (cf. encarts joints).

Proposition des CCI : Refonder la gouvernance de l'action internationale et de l'attractivité dans les Pays de la Loire en faisant **d'une nouvelle Agence Régionale dédiée** le lieu de co-construction de la stratégie, de coordination des moyens et d'évaluation des politiques mises en place. Dans les territoires, **faire des CCI les relais** de cette nouvelle gouvernance sur les volets international et attractivité en lien avec les agences locales ou métropolitaine.

Pour en savoir plus

Retrouvez-nous sur www.paysdelaloire.cci.fr

Un contact : Armelle REBUFFET – T. 02 40 44 63 41 – armelle.rebuffet@paysdelaloire.cci.fr

CCI Pays de la Loire – 16 quai Ernest Renaud – CS 70515 – 44105 Nantes Cedex 4